

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age](#) Item [E . Stubbe. \(J. Bodin. La paix, I\) | La paix de Dieu.](#)

E . Stubbe. (J. Bodin. La paix, I) | La paix de Dieu.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote [b001_f0084](#)

Source [Boite_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age](#)

Langue [Français](#)

Type [FicheLecture](#)

Personnes citées [Stubbe, E.](#)

Références bibliographiques [Société Jean Bodin, La paix](#)

Relation [Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730](#)

Références éditoriales

Éditeur [équipe FFL \(projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*\) ; projet EMAN \(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle\).](#)

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

interdiction de guerre sous quel prétexte ?

La paix d'Étampes y a touché le dimanche (qui est déjà interdit / 1 jour où on ne peut pas aller à la guerre).

3. 2^e période: le traité de Dour.

La paix de Throuanne (1042-1043) interdit de se battre de guerre privée le mercredi ^{int} et dimanche. ~~mais~~ de fait ne met pas de guerre privée, mais en encourage plus cela (vandalisme, enlèvement, homicides, incendies, vols, etc.) et elle interdit les châtiments par la période, sauf pour le comte de Flandre (qui se révolte contre le duc de suzerain).

Il faut noter qu'il n'y a aucune allusion aux infractions qui seraient celles du droit coutumier. Son rôle n'est pas celui-ci mais plutôt, pour l'essentiel, du pouvoir royal.

4^e période. La cohésion du pouvoir royal. Ben par exemple on voit, surtout de points de vue (avant l'année de renouveau, tout d'un coup de l'union du royaume). Ceci semble impliquer l'absence, quelle que soit la paix de Throuanne, l'absence de pouvoir de suzerain, d'union, d'union ordonnée.

En tout cas en 1093, le comte de Flandre, Robert 1^{er} de Flandre, se met à la guerre de succession d'un royaume, pour la mort de Henri 1^{er} de France.

En 1093, le comte de Flandre, il a perdu l'union de ce royaume.

11489.501